

APPEL À CANDIDATURES POUR LE STAGE DE CQP PLIEUR DE PARACHUTES DE SECOURS.

Le Certificat de Qualification Professionnelle Plieur de parachutes de secours est un titre créé et délivré pour valider les acquis professionnels et compétences du métier de Plieur de parachutes de secours.

Dans le cadre de son programme de formation, la FFP propose pour la saison 2024-2025, avec l'appui du CPNEF Sport, l'accès aux stages de formation au CQP Plieur de parachutes de secours.

Ces semaines de stages s'adressent à des adhérents âgés de plus de 18 ans et en possession du BPA.

Modalités du stage

- encadrement du stagiaire par un ou deux formateurs expérimentés
- stage à formation qualifiante avec prise en charge possible des frais de stage en tant que stagiaire de la formation professionnelle.
- horaire : base de 35 heures hebdomadaires pendant 8 semaines soit 140 heures en organisme de formation; et 140 autres heures de formation en entreprise auprès d'un tuteur co-opté
- lieu de l'organisme de formation : France Parachutisme à Tallard 05130
- début de la formation : 14 octobre 2024, fin de formation au printemps 2025 à l'issue de l'examen de ré-évaluation.

Les dates de stage et des examens d'évaluation sont susceptibles de changement.

Composition du dossier de candidature à la formation CQP Plieur de parachutes de secours

Remplir la déclaration de mise en formation accessible sur le site de la FFP avant le 31 août 2024. En fonction du nombre de candidats (8 stagiaires maximum), il sera procédé à une sélection sur dossier.

Les candidats qui possèdent la qualification PMHD sont pré-sélectionnés.

Les candidats seront prévenus avant le 15 septembre 2024 de leur participation au stage de CQP Plieur de parachutes de secours.

Les candidats sont avertis que le choix du tuteur est d'importance prépondérante, ce dernier s'engage à participer à une visio conférence de 2 heures qui aura lieu début octobre avec les formateurs pour mieux cibler son domaine d'intervention.

Le stage s'articulera autour en deux blocs à effectuer en organisme de formation alternés par des stages en entreprise pour appliquer les enseignements dispensés pendant les stages en organisme de formation

Programme général

Programme du Bloc 1

Le Bloc 1 sera constitué de 3 sous-blocs distincts.

Le stagiaire qui suit les cours de formation au Bloc 1 devra être capable après les trois premières semaines en organisme de formation, de :

- - Vérifier et renseigner la navigabilité des éléments constituant le parachute de secours
- Séparer les éléments d'un sac harnais en vue de son contrôle
- Appliquer les procédures de vérification d'un parachute complet en vue de son contrôle technique
- Contrôler les différents éléments d'une voilure,
- Assembler un sac harnais complet en vue de mise en circulation
- Appliquer les procédures de vérification d'un appareil de sécurité en vue de son contrôle technique

- Exploiter le logiciel informatique d'un appareil de sécurité pour vérifier sa conformité et opérer sa mise à jour
- Déplier la voile de secours en vue de son contrôle
- Appliquer les procédures de vérification d'une voile de secours en vue de son contrôle technique
- Plier une voile de secours en vue de son assemblage dans le sac harnais
- Déplier la voile principale en vue de son contrôle
- Appliquer les procédures de vérification d'une voile principale en vue de son contrôle technique
- Plier une voile principale en vue de son assemblage dans le sac harnais
- Mettre au rebut, signaler la mise hors service de certains équipements

La période d'application du Bloc 1 sera de minimum 105 heures à effectuer en entreprise chez le Plieur expérimenté dit tuteur, complétés avec le Bloc 2 pour une durée de 35 heures, et fera l'objet d'un suivi individualisé du stagiaire, suivi physique (déplacement du coordinateur) ou à distance (téléphone) si la localisation géographique du Plieur tuteur ne le permet pas.

Programme du Bloc 2

Conseil et accompagnement des propriétaires de parachutes :

- Accueillir le propriétaire du parachute, l'informer de la procédure du contrôle, commenter les résultats du contrôle heures
- Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur
- Transmettre au propriétaire du parachute des conseils d'entretien de son parachute et de pliage de la voilure principale

Veille juridique

- Assurer une veille juridique afin d'identifier la réglementation en vigueur

- Traçabilité des éléments constituant un parachute

- Maintenir une veille et mise à jour du statut des principaux constructeurs de parachutes

- Contacter le référent matériel de la FFP pour signaler toute anomalie

Evaluation :

Les travaux des candidats sont appréciés dans le cadre d'un examen qui se déroulera dans les locaux de l'organisme de formation à France Parachutisme

Lorsqu'ils ont subi les 4 épreuves d'évaluation et après éventuelle ré-évaluation, les candidats sont admis ou refusés comme CQP Plieur de parachutes de secours, il n'est pas possible d'envisager une admission partielle.

En cas de réussite à un seul des deux blocs, le stagiaire conservera le bénéfice du bloc réussi et pourra automatiquement se représenter à l'évaluation suivante pour repasser le bloc échoué, dans l'attente, il ne pourra continuer d'exercer que sous contrôle de son tuteur uniquement.